

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages à l'Hôtel de Ville de Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 octobre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 octobre 2021

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT

Ont donné pouvoir :

Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Florence DUQUESNE
Nadine LECHATELLIER a donné pouvoir à Anne ROELANDT
Angélique MOUROCQ a donné pouvoir à Patrice MÈCHE
Godwill BABALAO a donné pouvoir à Laëtitia BOISSÉE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20211011-21_03855-DE
Date de télétransmission : 18/10/2021
Date de réception préfecture : 18/10/2021

Absents excusés : Patrick FENOUIL et Isabelle LEPESTEUR

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 23	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 26 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2021/107 – Procès-verbal de cession de biens nécessaires à l'exercice de la compétence intercommunale mobilité

Suite à la modification des statuts entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021, l'IVN exerce la compétence « Mobilité ». Conformément au CGCT et notamment ses articles L.1321-1 et suivants, il convient de constater par l'élaboration d'un procès-verbal et d'autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents ayant trait à ce transfert.

Vu l'avis de la commission des Finances,

Après avis des trésoriers et les deux collectivités y étant favorables, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** la cession des biens, notamment en raison de leur nature, par l'élaboration d'un procès-verbal joint en annexe,
- **AUTORISE** Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents ayant trait à ce transfert

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 octobre 2021
Le Maire,
Valérie DESQUESNE

